

U²⁰¹⁸**NSS**

30 - Judo

Mise à jour : 13 septembre 2017



Sommaire

Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	Page 4
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 13
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 15
Membres CMN	Page 19
Annexes	Page 20

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport JUDO a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2017 - 2018, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2018

Benjamins	nés en 2005 2006 et 2007
Minimes	nés en 2003 et 2004
Cadets	nés en 2001 et 2002
Juniors	nés en 1999 et 2000
Seniors	nés en 1998 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour toutes les équipes

Les championnats de France de judo sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2017 (Annexe 3).
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2017 (Annexe 4).

Championnats de France UNSS Équipes collèges

LICENCIÉS AUTORISÉS	Garçons et Filles né(e)s en 2004 et 2005 compétiteurs Garçons et Filles né(e)s en 2003 couple kata																						
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs au minimum, 5 au maximum + 1 couple kata facultatif (uniquement pour les années 2003) Les équipes ne sont pas mixtes (équipes de garçons et équipes filles) sauf pour le couple kata. 2 compétiteurs par catégorie de poids maximum																						
COMPOSITION DES COUPLES KATAS AU SEIN DE L'ÉQUIPE	Le couple peut-être mixte (2 garçons ou 2 filles ou 1 garçon et 1 fille) 1 couple kata maximum par équipe engagée																						
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre par équipe qualifiée et certifié académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra pas participer aux Championnats de France																						
JEUNE COACH	Un jeune coach obliatoire par équipe qualifiée et intégré à l'équipe																						
REGLEMENT LA CMN UNSS REGROUPERA DES COMBATTANTS DE PLUSIEURS CATEGORIES DE POIDS EN FONCTION DU NOMBRE D'ENGAGES	Temps de combat : 3 mn Ceinture orange minimum Le règlement fédéral minime sera appliqué Catégories de poids : <table style="width: 100%; border: none;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Garçons</th> <th style="text-align: left;">Filles</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>- 34 kg</td><td></td></tr> <tr><td>- 38 kg</td><td>- 36 kg</td></tr> <tr><td>- 42 kg</td><td>- 40 kg</td></tr> <tr><td>- 46 kg</td><td>- 44 kg</td></tr> <tr><td>- 50 kg</td><td>- 48 kg</td></tr> <tr><td>- 55 kg</td><td>- 52 kg</td></tr> <tr><td>- 60 kg</td><td>- 57 kg</td></tr> <tr><td>- 66 kg</td><td>- 63 kg</td></tr> <tr><td>- 73 kg</td><td>- 70 kg</td></tr> <tr><td>+ 73 kg</td><td>+ 70 kg</td></tr> </tbody> </table>	Garçons	Filles	- 34 kg		- 38 kg	- 36 kg	- 42 kg	- 40 kg	- 46 kg	- 44 kg	- 50 kg	- 48 kg	- 55 kg	- 52 kg	- 60 kg	- 57 kg	- 66 kg	- 63 kg	- 73 kg	- 70 kg	+ 73 kg	+ 70 kg
Garçons	Filles																						
- 34 kg																							
- 38 kg	- 36 kg																						
- 42 kg	- 40 kg																						
- 46 kg	- 44 kg																						
- 50 kg	- 48 kg																						
- 55 kg	- 52 kg																						
- 60 kg	- 57 kg																						
- 66 kg	- 63 kg																						
- 73 kg	- 70 kg																						
+ 73 kg	+ 70 kg																						
FORMULE DE COMPÉTITION	Compétition individuelle avec attribution de points en fonction de la place obtenue pour un classement par équipes. Prise en compte des 4 meilleurs résultats (kata compris)																						
MODALITÉS DE QUALIFICATION	L'équipe Championne d'académie plus possibilité d'une demande de repêchage établie dans les délais auprès de la DN UNSS																						
NOMBRE D'ÉQUIPES	52 équipes maximum (26 équipes filles + 26 équipes garçons)																						
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Collège Filles Champion de France UNSS Équipe Collège Garçons																						

Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS judo

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors du championnat de France.

Textes de Référence :

- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Modalités

- pas de qualification spécifique,
- un classement général commun est établi,
- parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2^{ème}, 3^{ème},
- reclasser les Lycées en conséquence.

Exemple

- Classement général,
 - 1^{er} LP 1
 - 2^{ème} Lycée A
 - 3^{ème} Lycée B
 - 4^{ème} Lycée C
 - 5^{ème} LP 2

sont prononcés lors du protocole

- CF Lycée 1^{er} Lycée A
 2^{ème} Lycée B
 3^{ème} Lycée C
 éventuellement
- CF LP 1^{er} LP 1
 2^{ème} LP 2
 éventuellement

Protocole

Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.

Seule la filière équipe établissement est concernée, sauf sports où il n'y a qu'un niveau de compétition.

Championnats de France UNSS équipes lycées

LICENCIÉS AUTORISÉS	Garçons et Filles né(e)s en 2000-2001-2002 (2003 si lycéens)																		
COMPOSITION DES EQUIPES	3 ou 4 compétitrices pour les filles 4 ou 5 compétiteurs pour les garçons. Pas d'équipe mixtes (équipes garçons et équipes filles) 2 compétiteurs par catégorie de poids maximum																		
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre par équipe qualifiée et certifié académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France																		
JEUNE COACH	Un jeune coach obliatoire par équipe qualifiée et intégré à l'équipe																		
REGLEMENT	Temps de combat : 4 mn Ceinture verte minimum Catégories de poids																		
LA CMN UNSS REGROUPERA DES COMBATTANTS DE PLUSIEURS CATEGORIES POIDS EN FONCTION DU NOMBRE D'ENGAGES	<table> <thead> <tr> <th>Garçons</th> <th>Filles</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>- 50 kg</td> <td>- 44 kg</td> </tr> <tr> <td>- 55 kg</td> <td>- 48 kg</td> </tr> <tr> <td>- 60 kg</td> <td>- 52 kg</td> </tr> <tr> <td>- 66 kg</td> <td>- 57 kg</td> </tr> <tr> <td>- 73 kg</td> <td>- 63 kg</td> </tr> <tr> <td>- 81 kg</td> <td>- 70 kg</td> </tr> <tr> <td>- 90 kg</td> <td>+70 kg</td> </tr> <tr> <td>+90 kg</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Garçons	Filles	- 50 kg	- 44 kg	- 55 kg	- 48 kg	- 60 kg	- 52 kg	- 66 kg	- 57 kg	- 73 kg	- 63 kg	- 81 kg	- 70 kg	- 90 kg	+70 kg	+90 kg	
Garçons	Filles																		
- 50 kg	- 44 kg																		
- 55 kg	- 48 kg																		
- 60 kg	- 52 kg																		
- 66 kg	- 57 kg																		
- 73 kg	- 63 kg																		
- 81 kg	- 70 kg																		
- 90 kg	+70 kg																		
+90 kg																			
FORMULE DE COMPETITION	Compétition individuelle avec attribution de points en fonction de la place obtenue pour un classement par équipes. Prise en compte des 3 meilleurs résultats pour les filles et des 4 meilleurs résultats pour les garçons																		
MODALITES DE QUALIFICATION	L'équipe Championne d'académie plus possibilité d'une demande de repêchage établie dans les délais auprès de la DN UNSS																		
NOMBRE D'EQUIPES	52 équipes maximum (26 équipes filles + 26 équipes garçons)																		
TITRES DECERNES	Champion de France UNSS Équipe Lycées filles Champion de France UNSS Équipe Lycées garçons																		

Les précisions réglementaires pour les deux formules de championnats

- Le règlement d'arbitrage de la FFJDA sera appliqué et adapté à la catégorie d'âge concernée à savoir :
 - CF Collèges = règlement Minimes FFJDA
 - CF Lycées = règlement Cadets FFJDA
- Il est de la responsabilité de l'enseignant de se porter garant quand au grade minimum demandé par le règlement.
- Le surclassement de poids est interdit.
- Entre deux niveaux de compétition, le compétiteur est autorisé à combattre dans la catégorie de poids supérieure, en respectant le maximum de 2 par catégorie. Si l'équipe se retrouve avec 3 engagés dans une même catégorie, le troisième pourra combattre sans attribution de point.
- Chaque équipe devra obligatoirement être accompagnée par un jeune arbitre certifié académique, sous peine de ne pas pouvoir combattre (règlement fédéral)
- Une équipe incomplète ne peut pas participer au Championnat de France.
- Concernant les catégories de poids pour lesquelles le nombre d'inscrits est faible, la CMN pourra regrouper les combattants en fonction de leurs poids.

Les modalités de qualification

- Le championnat d'académie sera organisé sous forme d'une compétition individuelle par catégories de poids,
- À l'issue du championnat d'académie un classement sera effectué par équipe d'AS. Chaque combattant rapporte des points pour son lycée ou son collège en fonction de son classement.
- Les points des judokas et des couples katas sont attribués en fonction des places :

Catégorie de poids jusqu'à 6 combattants

1 ^{ère}	place	10 points
2 ^{ème}	place	8 points
3 ^{ème}	place	5 points
4 ^{ème}	place	2 points

Catégorie de poids de plus 6 combattants

1 ^{ère}	place	15 points
2 ^{ème}	place	12 points
3 ^{ème}	place	9 points
4 ^{ème}	place	6 points
5 ^{ème}	place	3 points
7 ^{ème}	place	2 points

Nota : En cas de regroupement de catégorie de poids, seuls les points attribués sur ce regroupement seront comptabilisés.

Un match de barrage sera effectué dans chaque tableau pour déterminer les places de 3^{ème} et 4^{ème} (sauf si les combattants se sont déjà rencontrés en tableau)

En cas d'égalité entre 2 équipes :

- 1/ Résultat du couple kata (uniquement pour le CF collèges)
- 2/ Nombre de 1^{ères} places, puis de 2^{èmes} places, etc...
- 3/ Note globale du Jeune arbitre qui a officié durant le championnat

Championnats de France UNSS Sport Partagé judo

Conditions de Participation

Tous les judokas en situation de handicap sont autorisés à participer, en équipe « sport partagé » (présentation de l'attestation MDPH obligatoire à l'accueil).

Une convention (à retirer auprès du service UNSS) entre une association sportive scolaire affiliée à l'UNSS et un établissement spécialisé peut être signée afin de constituer une équipe. Elle devra être fournie lors du championnat.

Des règlements spécifiques seront proposés par la CMN afin d'organiser une formule adaptée lors des championnats de France.

Un titre Collèges et un titre Lycées seront décernés.

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamin Minime Cadet limité à 1 pour les élèves valides Pour les élèves en situation de handicap possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans l'équipe	Minime Cadet Junior Senior Pour les élèves valides, un junior maximum et pour les élèves en situation de handicap catégorie unique
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Equipe composée de 2 élèves valides + 2 ou 3 élèves en situation de handicap Mixité obligatoire	Equipe composée de 2 élèves valides + 2 ou 3 élèves en situation de handicap Mixité obligatoire
JEUNE ARBITRE	Il n'est pas obligatoire Niveau académique minimum (Se référer au livret JO sport partagé multi-activités disponible sur OPUSS) Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives concernées ne pourront participer aux Championnats de France	
JEUNE COACH	Un jeune coach obligatoire par équipe qualifiée et non compétiteur	
RÈGLEMENT	Temps de combat : 3 minutes	Temps de combat : 4 minutes
FORMULE DE COMPÉTITION	Les combattants seront regroupés par catégorie d'âge, par groupe morphologique et dans la mesure du possible par sexe. Des aménagements de combat seront effectués en fonction du besoin de compensation (voir rubrique compensation). Compétition individuelle avec une attribution de points en fonction de la place obtenue pour un classement par équipes (cf championnat open collège et lycée). Les 4 meilleurs résultats seront pris en compte.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	L'équipe championne d'académie en collèges et en Lycées sera qualifiée au championnat de France. Possibilité de demander un repêchage auprès de la DN UNSS	
NOMBRE D'ÉQUIPES	En fonction des inscrits et du volume global du championnat	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS collèges sport partagé	Champion de France UNSS lycées sport partagé

Les précisions réglementaires pour le championnat sport partagé

Avant le championnat un échauffement dirigé sera organisé afin de vérifier le niveau de compétences des élèves en situation de handicap et de leur attribuer la ceinture correspondant à leur besoin de compensation.

Les catégories :

Caractéristiques	Elève valide	Elève déficient visuel	Elève déficient cognitif
Niveau ceinture orange mini	CO		
<p>Ceinture jaune :</p> <p>*Sait chuter et faire chuter sans risque. *Réalise des techniques en nage waza (judo debout) en déplacement. *Utilise des défenses actives. *Réalise des liaisons debout-sol. *Connaît les règles d'arbitrages.</p>		DV1	<p>C1 +</p> <p>* Comprend la notion d'opposition. *Connaît la règle du judo « pour gagner, je dois attaquer pour faire tomber mon adversaire ou le contrôler au sol et ne pas me laisser faire.</p>
<p>Ceinture blanche</p> <p>*En nage waza (judo debout) : Uke : Les chutes sont mal maîtrisées. Tori : Les attaques sont souvent en déséquilibre *En ne waza (judo au sol): La notion d'immobilisation est comprise.</p>		DV2	<p>C2 +</p> <p>*Comprend la notion d'opposition. *Connaît les règles simples d'arbitrages. *Il y a des passages successifs de « tori (attaquant) et uke (défenseur) »</p>

Les rencontres possibles : cf.dossier règlement

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 23 décembre 2017

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Canoë Kayak par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

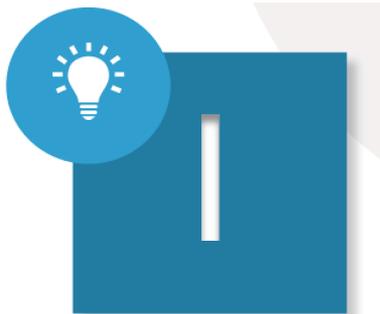
La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).



Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Le jeune coach (cf livret « je suis jeune arbitre, je suis jeune coach »)

- Il est non compétiteur et sera identifié visuellement
- Il participe à la réunion technique
- Il gère les phases d'échauffement
- Il prépare les combats
- Il assure le suivi et le coaching
- Il seconde le professeur d'EPS
- Il réalise le bilan d'après combat
- Suit l'avancement de la compétition des judokas de son équipe

Sport partagé

La philosophie qui anime le règlement « sport partagé » repose sur l'idée que tous les sportifs doivent avoir les mêmes chances de remporter la victoire.

Un championnat de France sport partagé sera mis en place en même temps que le CF collèges et accueillant les équipes collèges et les lycées sport partagé

International

Gymnasiade du 02 au 09 mai 2018 à Marrackech (Maroc)

Catégorie d'âge judo : 2001-2002-2003

Catégorie de poids filles : - 40 kg/- 44 kg/- 48 kg/- 52 kg/- 57 kg/- 63 kg/- 70 kg/+ 70 kg

Catégorie de poids garçons - 50 kg/-55kg/- 60 kg/- 66 kg/- 73 kg/- 81 kg/- 90 kg/+ 90 kg

La sélection du nombre de judokas sera effectuée à l'issue du CF lycée 2018

Santé

Prévention des conduites à risque dans la pratique de l'activité.

Quartiers prioritaires

Implication dans les organisations des championnats de France,
Création d'AS spécifiques grâce à la formation des enseignants.

Développement Durable

Nécessité de laisser les lieux propres après les championnats

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, le salut officiel entre les combattants se fera en début et fin de combat

Un diplôme fair play pourra être remis au moment du protocole, si nécessaire

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Sécurité

Textes de Référence :

- Règlement médical UNSS
- LC Sécurité



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFJDA

La convention entre l'UNSS et la FFJDA précise que le jeune arbitre de niveau académique ou national permet d'obtenir une équivalence, dès lors qu'il est licencié à la FFJDA, ceinture noire 1^{er} Dan et cadet .

La certification de niveau académique UNSS permet le titre d'arbitre officiel départemental. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité départemental (service formation).

La certification de niveau national UNSS permet le titre d'arbitre officiel régional. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation).

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2017 - 2018)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

5. Le Jeune coach

« En référence au bulletin officiel de l'Education Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coachs - animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ». Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coaches et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (tee shirt Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.
- Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l'équipe et doit être repéré (tee shirt Maif orange).
- Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (tee short Maif orange) et doit être repéré

NB :

- Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.
- Une équipe sans jeune coach sera déclassée.
- Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge / Jeune Arbitre de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION		
Co anime	Anime	Dirige	Assiste	Conseille	Dirige
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

Le jeune coach en COLLÈGE	<ul style="list-style-type: none"> >Participation aux obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant >participation à la gestion des remplacements >participation au respect des protocoles d'avant et d'après match >participation au respect des biens et des personnes
Le jeune coach en LYCÉE	<ul style="list-style-type: none"> >Gestion des obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >gestion de l'échauffement >gestion des remplacements >participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle) -participation aux choix stratégiques -participation à la modération des comportements des joueurs -veille au respect des protocoles d'avant et d'après match -veille au respect des biens et des personnes

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Dans le cas des championnats de France de judo il n'y a pas lieu de faire appel aux meilleurs jeunes arbitres hors académie, le nombre de Jeunes Arbitres présents et représentants les AS qualifiées au championnat de France est suffisant.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Nathalie GRAND

FFJDA

Eric Buonomo

Cathy Fleury

Marc DELVINGT

DTN Adjoint

Responsable cadets

Commission nationale d'arbitrage

UNSS

Brice BENARD

Véronique KIEFFER DOUMA

Stéphane MOLLIER SABET

Sophie Leparlourer

responsable JO

responsable communication/ Jeune coach

responsable JO

référente sport partagé

Délégués techniques UNSS

Catherine SCHUBNEL

Denis ROUSSEAU

Déléguée technique

Délégué technique

**Associations Sportives n'ayant pas assisté
au Protocole en 2017
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NEANT

Annexe 4

AS ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2017 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

Collèges

NEANT

Lycées

Flora Tristan

MONTEREAU

CRETEIL
